

Information complémentaire
Version Française



Index

1	Information complémentaire concernant l'identification des bénéficiaires.....	3
2	Information complémentaire concernant les livrables	3
3	Information complémentaire concernant les conventions avec entités tierces et les prestations de service.....	3
4	Information complémentaire concernant la sélection multiple des publics cibles.....	3

1 Information complémentaire concernant l'identification des bénéficiaires

Dans la partie B du formulaire de candidature, dans la section relative au partenariat, il convient d'identifier votre entité correctement. Pour cela, un champ de texte a été habilité pour vous permettre de préciser, si nécessaire, l'unité, au sein de votre entité qui va réellement exécuter les activités du projet.

Exemple : Mon entité est enregistrée sous le nom d'Université de XXX. Effectivement, il s'agit de l'entité qui recevra les fonds relatifs au projet. Cependant cette unique information est incomplète. Il vous faut préciser, si nécessaire, dans ce champ : bénéficiaire Université de XXX, faculté YYY, l'unité qui va exécuter le projet est le laboratoire ZZZ.

2 Information complémentaire concernant les livrables

Dans la partie D.5, dans chaque groupe de tâches (sauf dans les groupes de tâches 0 et T1), dans l'onglet relatif aux activités, de nouveaux champs vont être rajoutés pour permettre à un projet de présenter jusqu'à trois livrables par activité.

Cette option sera disponible début avril dans eSudoe. Veuillez attendre la publication de cette modification pour renseigner ces champs.

3 Information complémentaire concernant les conventions avec entités tierces et les prestations de service

Les conventions avec entités tierces doivent revêtir un caractère strictement exceptionnel et ne doivent en aucun cas être confondues avec une prestation de service.

Cas pratiques illustratifs :

- Un bénéficiaire public d'un projet prévoit une activité ne relevant pas de sa compétence. Une autre entité publique est l'unique compétente (selon la réglementation) pour la réalisation de cette activité. Le bénéficiaire pourra alors envisager une convention pour la réalisation de cette activité du projet.

VS

- Un bénéficiaire prévoit de recourir à une entreprise pour la réalisation d'un site internet, pour l'assistance technique ou encore l'évaluation du projet. Ce bénéficiaire, ne peut pas recourir à une convention avec une entité tierce pour l'exécution de ce type d'activité. En effet, ce type d'activité doit faire l'objet d'une prestation de service respectant la réglementation en vigueur.

4 Information complémentaire concernant la sélection multiple des publics cibles

Dans la partie D.5 relative au plan de travail, dans les groupes de tâches, dans l'onglet « groupes cibles et transférabilité », la sélection multiple des groupes cibles s'effectue en combinant la touche *Ctrl* et le *clic* de la souris sur les groupes cibles à sélectionner.